

Procédure de raccordement des installations de production HTA (> 250 kW)

Parcs Photovoltaïques

Introduction – Agence Raccordement Grands Producteurs

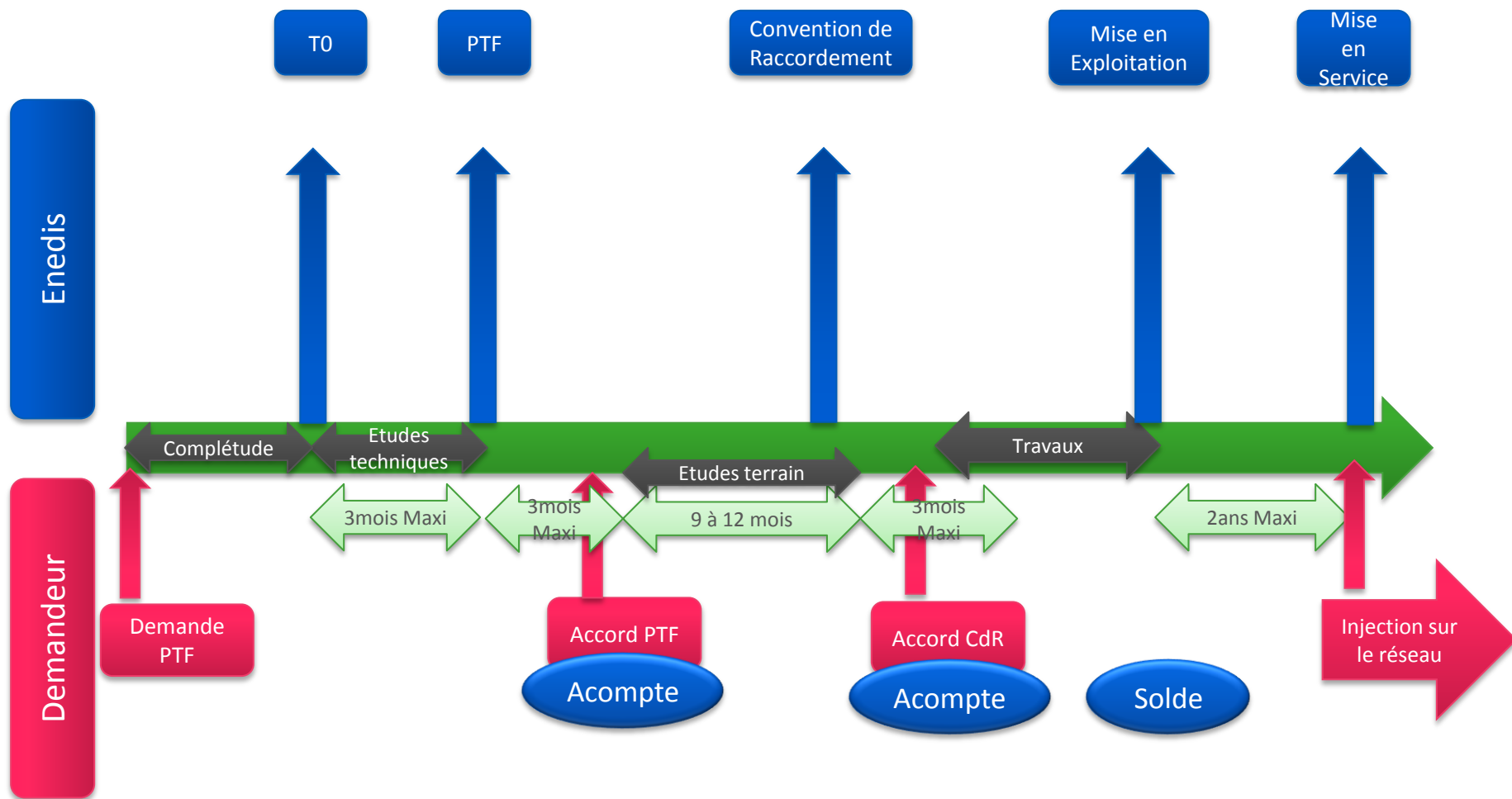
Notre mission :

Vous accompagner dans les démarches de demande de raccordement jusqu'à la mise en service de votre installation

- Interlocuteur privilégié :
 - *Accueil de votre demande*
 - *Réalisation des études techniques*
 - *Envoi des documents administratifs (Proposition Technique et Financière / Convention de Raccordement)*
 - *Accompagnement jusqu'à la mise en service de votre installation*

Notre Objectif : Permettre une meilleure fluidité entre vous et Enedis, dans le but de répondre à vos attentes

Procédure & Délais : Offre de Raccordement



Prestations de Pré-études proposées

La Demande Anticipée de Raccordement :

- ❑ Aperçu de la solution de raccordement
- ❑ Etudes techniques complètes (Filtre, transformateur, schéma unifilaire... etc)
- ❑ Estimation des coûts et des délais de réalisation des travaux

Puissance de raccordement	Coût
Tarif	5 000.00€ HT

La proposition faite par Enedis suite à une telle demande engage Enedis sur les coûts et les délais annoncés dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- ❑ Une demande complète de raccordement pour le même projet est reçue par Enedis au plus tard dans les 3 mois suivant l'envoi du résultat de la demande Anticipée
- ❑ Les données techniques de l'installation sont inchangées
- ❑ Les données du RPD et du RPT et les capacités réservées aux EnR permettent de conserver la solution de raccordement initiale.
- ❑ Les caractéristiques techniques des installations raccordées ou en File d'Attente impactant la solution de raccordement n'ont pas évolué

***Pas d'entrée en File d'attente pour les études anticipées = pas de capacité réservée**

Demande d'une Offre de Raccordement

Portail Raccordement Marché d'Affaire (PRACMA)

Demander le raccordement : (<http://www.enedis.fr/entreprises-demander-le-raccordement>)

- ❑ Vous accompagne dans la réalisation de votre demande de raccordement
- ❑ Vous permet un suivi de l'avancement de votre projet

Documents demandés pour une OdR comprise entre 250 kW et 17 MW:

- ❑ Copie du Permis de construire Accordé ou Autorisation d'Urbanisme Accordée ou Certificat de Non-Opposition (pour les photovoltaïques en toiture) ou pour les installations retenues lors d'un appel d'offres lancé dans le cadre de l'article 8 de la loi du 10 février 2000 modifiée : le document confirmant l'éligibilité des installations
- ❑ deux plans : 1/25000ème pour le plan d'ensemble + 1/1000ème en matérialisant le point de livraison
- ❑ schéma unifilaire électrique & schéma du poste de livraison
- ❑ caractéristiques Machines & Transformateur
- ❑ pour les installations > à 5 MW : Attestation de tenue en régime perturbé.

**L'Offre de raccordement (=devis) est gratuite*

Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

Les réseaux pour les accueillir : le S3REnR

- ❑ Elaboré par RTE, en accord avec les GRD (Enedis & ELD concernées)
- ❑ Il recense les ouvrages (réseaux HTB, postes RTE et postes sources) nécessaires pour raccorder les Energies Renouvelables prévues dans l'ambition du développement des EnR.
- ❑ Il donne le coût prévisionnel de ces ouvrages
- ❑ Les capacités d'accueil sont réservées pendant une période de dix ans pour les EnR
- ❑ Consultation des capacités disponibles depuis le site www.caparéseau.fr

Révision du SRRER – Région EST

- ❑ Quote-part Lorraine actuelle : 18.48 euro/kW
- ❑ Capacités réservées résiduelles au 09/2018 : environ 400 MW
 - Ces capacités réservées résiduelles sont disponibles sur la plupart des postes électriques de URM, ENEDIS, SCHOENECK, CREUTZWALD et RTE
 - Des transferts de capacités d'un poste vers un autre ou des adaptations du S3REnR Lorraine (investissements réseaux) sont à étudier au cas par cas.
- ❑ Révision du S3REnR horizon fin 2019
 - Un unique S3REnR pour la région GRAND EST = quote-part à la maille de la région GRAND EST
 - Un projet sera rattaché au S3REnR Lorraine en vigueur actuellement, ou au futur S3REnR GRAND EST selon la date de qualification de sa demande de raccordement (T0)

Coût raccordement

Au cas par cas, dépendant de

- ❑ la capacité du réseau / du PS
- ❑ La qualité structure du réseau
- ❑ La distance entre le PDL et le Poste Source
- ❑ De la puissance injectée souhaitée

Réfaction applicable en fonction de la puissance Pmax :

Puissance de l'installation (P)	Réfaction sur les ouvrages propres tels que définis au premier alinéa de l'article D. 342-22 du code de l'énergie	Réfaction sur la quote part, telle que définie au deuxième alinéa de l'article D. 342-22 du code de l'énergie
100 kVA < P ≤ 500 kW	40 %	40 %
500 kW < P < 1 MW	interpolation linéaire	interpolation linéaire
P = 1 MW		20 %
1MW < P ≤ 3 MW		Interpolation linéaire
3 MW < P < 5 MW		Pas de réfaction
P ≥ 5 MW	Pas de réfaction	

Conclusion

Points importants

- ❑ Délais d'études / réalisation travaux longs (environ 2 ans)
- ❑ Puissance maximale par Point de Livraison est de 17 MW
- ❑ Faire la demande de raccordement dès que possible
- ❑ S3REnR révisé prévu fin 2019

Contactez Enedis pour tout renseignement complémentaire



Thomas GOUDOT

Interlocuteur Raccordement Producteur HTA

Agence Raccordement Grands Producteurs

03.83.15.22.51 / 06.69.40.78.90

thomas.goudot@enedis.fr